

**Louis des Cars**

Avocat Associé

Tél. : +33 (0)1 79 97 93 00

[ldescars@altanalaw.com](mailto:ldescars@altanalaw.com)

Monsieur Christophe Lèguevaques  
**SELARL Christophe Lèguevaques**  
4 avenue Hoche  
75008 PARIS

Le 21 aout 2020

OFFICIEL

**AFFAIRE :** PÉTITION ACTION COLLECTIVE (PAC) CONTRE LA 5G

**OBJET :** Réponse à votre lettre de mise en demeure du 23 juillet 2020

Mon Cher Confrère,

La société BOUYGUES TELECOM, dont je suis le Conseil, m'a transmis la lettre de mise en demeure que vous lui avez fait signifier par voie d'huissier le 23 juillet 2020.

Cette lettre était tronquée, la rendant ainsi illisible. Faute de réponse de votre part à notre demande de copie complète de cette lettre, renouvelée par téléphone, nous en avons pris connaissance sur votre site Internet (<https://5g.mysmartcab.fr/ressources/med-pac-5g-2.pdf>).

Il est également fait mention d'une lettre recommandée avec AR adressée à ma cliente le 23 avril 2020, pendant la période de confinement, lettre dont la société BOUYGUES TELECOM n'a toutefois pas trouvé trace.

Aux termes de votre lettre, vous mettez la société BOUYGUES TELECOM en demeure de suspendre le déploiement et/ou la commercialisation de la 5G, en vous fondant sur une « Pétition Action Collective PAC contre la 5G », qui aurait recueilli plus de 10 000 signatures.

Votre courrier appelle les remarques suivantes.

1. A l'instar des précédentes technologies de communication mobile, la technologie 5G fait l'objet d'un encadrement défini par le législateur et le pouvoir réglementaire :
  - Les expérimentations et le déploiement commercial de la 5G sont soumis à un régime d'autorisation préalable par les autorités publiques. La société BOUYGUES TELECOM devra ainsi obtenir une autorisation préalable de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) pour l'utilisation de la bande de



fréquences 3,5 GHz employée pour la technologie 5G<sup>1</sup>, et doit solliciter pour chaque nouvelle antenne une autorisation d'émettre auprès de l'Agence nationale des fréquences (ANFR).

- La société BOUYGUES TELECOM développe ses réseaux dans le respect des valeurs limites d'exposition du public aux ondes électromagnétiques imposées par le décret n°2002-775 du 3 mai 2002, sur la base des recommandations de l'OMS et de l'Union européenne. Ces valeurs limites d'exposition s'appliquent aux opérateurs, toutes technologies confondues (2G, 3G, 4G, 5G), et leur respect par les opérateurs est contrôlé par l'ANFR, qui effectue de très nombreuses mesures sur le terrain.<sup>2</sup>
  - Les opérateurs sont également tenus de respecter les dispositions légales et réglementaires relatives au secret des correspondances et à la protection des données personnelles des utilisateurs.
2. Les travaux de l'ANSES que vous mentionnez dans votre courrier n'identifient pas d'effets sanitaires qui seraient propres à la 5G, mais visent à « *étudier la possibilité d'extrapoler les résultats des travaux antérieurs sur les risques des diverses technologies (3G, 4G, wifi, scanner corporel) et les données de la littérature scientifique disponibles, pour les appliquer aux innovations de la 5G.* »

De plus, en attendant le rapport définitif de l'ANSES, annoncé pour début 2021, le responsable de l'unité d'évaluation des risques liés aux agents physiques de l'ANSES a tenu à préciser, le 29 janvier 2020 :

*« Je ne vois donc pas en quoi les signaux de la 5G seraient fondamentalement différents et plus dangereux que ceux de la 4G. Même si la transmission des signaux s'effectue avec un autre codage, cela ne change pas grand-chose à l'interaction entre les champs électromagnétiques et le vivant. Ce qui interagit avec le corps humain, c'est l'onde électromagnétique, l'énergie transportée et la manière dont elle est déposée dans le corps: répétée, en continu, hachée... Sur ce point, la 5G ne sera pas différente de la 3G ou de la 4G »<sup>3</sup>.*

3. En ce qui concerne les questions environnementales, l'ARCEP rappelle sur son site Internet que « *la 5G va permettre aux usages numériques de se développer et peut induire la fabrication de nouveaux équipements. Mais, elle a aussi une **meilleure efficacité énergétique à trafic***

---

<sup>1</sup> La procédure d'attribution des autorisations d'exploitation de fréquences débutera en septembre conformément au calendrier fixé par le gouvernement et l'ARCEP.

<sup>2</sup> L'ANFR a publié en avril 2020 un rapport de mesures d'exposition aux ondes sur les expérimentations 5G menées par les opérateurs dans la bande de fréquences 3,5 GHz, dont il ressort que les niveaux d'exposition se situent tous très au-dessous de la valeur limite d'exposition fixée à 61 V/m dans cette bande de fréquence. Ce rapport est consultable sur le site internet de l'ANFR :

<https://www.anfr.fr/fileadmin/mediatheque/documents/5G/20200410-ANFR-rapport-mesures-pilotes-5G.pdf>

<sup>3</sup> Interview donnée à LCI le 29 janvier 2020 - <https://www.lci.fr/high-tech/deploiement-de-la-5g-en-france-ce-ne-devrait-pas-etre-fondamentalement-different-et-plus-dangereux-que-la-4g-anses-2144060.html>



**constant** et ses usages peuvent contribuer à réduire les dépenses énergétiques et/ou l'impact environnemental d'autres secteurs (transports, agriculture) »<sup>4</sup>.

L'ARCEP a engagé en avril 2020 une collecte d'informations sur l'impact environnemental des réseaux télécoms et des terminaux dans le but « d'informer les pouvoirs publics et les utilisateurs sur l'impact de leurs usages par la publication annuelle d'un baromètre vert au sein de son rapport sur l'état de l'internet en France »<sup>5</sup>. Les indicateurs collectés portent notamment sur l'émission de gaz à effet de serre. Ces travaux ont vocation à être enrichis progressivement et intégreront nécessairement la 5G.

4. La société BOUYGUES TELECOM est un opérateur responsable, attaché à la protection de la santé de la population, de l'environnement et de la vie privée des utilisateurs. Elle agit et continuera d'agir dans le strict respect du cadre légal et réglementaire applicable.

Restant à votre disposition pour toute demande d'information complémentaire,

Je vous prie de croire, Mon Cher Confrère, en l'assurance de mes sentiments dévoués.

Louis des Cars



---

<sup>4</sup> FAQ de l'ARCEP relative à la 5G - <https://www.arcep.fr/nos-sujets/la-5g.html>

<sup>5</sup> Communiqué de presse de l'ARCEP du 6 avril 2020 - <https://www.arcep.fr/actualites/les-communiques-de-presse/detail/n/impact-environnemental-du-numerique.html>